MUSÉE DE L'ARMÉE

FICHE-OBJET

Département « de Louis XIV à Napoléon III »

Le casque de dragon

Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, l'armure reste une protection très répandue sur les champs de batailles. À partir du règne de Louis XIV, ces défenses métalliques sont peu à peu abandonnées. Elles réapparaissent en partie au siècle suivant comme en témoigne le casque à cimier porté par les dragons.

L'objet en lui-même...

Ce casque d'officier de dragon correspond à un modèle en usage entre 1779 et 1791. La bombe en laiton doré (appelé à l'époque similor) est confectionnée d'une seule pièce. À sa base est agrafé le bandeau. Il est composé d'un large bandeau de cuir rigide (généralement du cuir de vache), recouvert d'un turban en peau de panthère ou de léopard, à défaut, en peau de veau marin (phoque) teintée. Le bandeau forme une petite pointe à l'avant, en réminiscence de l'ancien bonnet des dragons. Le casque présenté a perdu son poil. Une peau souple, la basane, cousue au bord inférieur du bandeau, est repliée à l'intérieur du casque pour former la coiffe qui s'ajuste à la tête du soldat. L'ensemble est réglable à l'aide d'une boucle placée à l'arrière du bandeau. La bombe est surmontée d'un cimier dont les deux ailerons sont solidarisés par le masque (la partie antérieure du cimier). Une crinière noire, parfois bouclée, plus souvent longue et raide comme le modèle présenté, tombe à l'arrière du casque pour protéger la nuque du soldat. Les crins du devant sont liés en une houppette serrée par un cordonnet. Le tout est cousu avec un fil métallique sur une semelle de cuir rentrée et fixée à l'intérieur du cimier.



Casque de dragon. Inv : 4131. © Paris, Musée de l'Armée/DRHAPM.

Le modèle d'officier ressemble à celui de la troupe mais ses éléments métalliques sont dorés et ses décors plus soignés. Ce casque, d'une très grande qualité d'exécution, montre des ailerons estampés de palmettes sur fond sablé. Le masque est décoré dans sa partie supérieure de la tête de Méduse et au pied d'une palme. Des fleurs stylisées ornent les rosaces de laiton fixées de chaque côté du bandeau de cuir. Les rosaces maintiennent les jugulaires, ici en velours noir brodé de fils d'or et de canetille qui simulent des petites écailles. Les jugulaires sont fermées par une bride en cordonnet et un bouton en passementerie d'or.

Le règlement de 1786 ajoute à ce casque une visière mobile qui peut s'agrafer au turban. Il n'indique pas le porte-houppe en laiton doré visible sur ce modèle ; la houppe à la couleur de la compagnie se glissait en principe entre le bandeau et le turban.

L'objet nous raconte...

En 1743, Maurice de Saxe, passé au service du roi de France, lève un corps composé de volontaires originaires d'Europe de l'Est. L'Antiquité est à la mode et le futur maréchal, par ailleurs féru de théâtre, dote ses cavaliers d'un casque à l'antique constitué d'un bandeau en peau de phoque surmonté d'un cimier bas. Ce corps très prestigieux devient, en 1761, le régiment des dragons de Schomberg. Le casque est attribué, ainsi que l'habit vert, à l'ensemble des dragons par une ordonnance royale de 1763. Cet uniforme les distingue de la cavalerie de ligne. En effet, bien qu'ils soient au XVIIIe siècle de plus en plus assimilés à la cavalerie, les dragons sont à l'origine des troupes d'infanterie montée. L'idée de ces formations hybrides est très ancienne; toutefois la tradition attribue leur création, pour la France, au maréchal de Brissac lorsque celui-ci tient le Piémont, à la fin des guerres d'Italie, entre 1550 et 1560. Démuni de cavalerie, il forme avec des fantassins d'élite, capables de monter à cheval, la première formation de « dragons » (l'étymologie de cette appellation reste encore controversée). Il les utilise pour des missions d'escorte, de reconnaissance (l'estrade), d'avant-garde etc. Ces bandes de fantassins montés se multiplient rapidement mais il faut attendre le



Portrait du maréchal Maurice de Saxe (1696-1750) par Jean-Étienne Liotard © Paris, Musée de l'Armée/RMN-GP 06-528097.

règne de Louis XIV, en 1656, pour qu'un premier régiment de dragons soit levé. Ils sont au nombre de quatre en 1668 et l'année suivante, un édit organise la nouvelle arme. Le roi y rappelle la double



formation de fantassin et de cavalier de ces soldats, crée l'étatmajor et la charge de colonel-général des dragons, qu'il remet au duc de Lauzun.

Le corps se développe rapidement et l'armée royale compte treize régiments de dragons en 1680. Sous le règne de Louis XIV, les dragons portent l'habit rouge, sont coiffés d'un bonnet en drap à longue pointe. Ils sont chaussés de souliers et de houseaux en cuir noir alors que la cavalerie de ligne porte les bottes-fortes. Leur armement individuel reflète leur double appartenance : il comprend un fusil d'infanterie, un pistolet d'arçon et un sabre de cavalerie. Ils se distinguent également par leurs instruments d'ordonnance, tambour et hautbois, et leur guidon plus petit qu'un drapeau d'infanterie, découpé en deux pointes arrondies.

Les dragons sont destinés aux missions de harcèlement, à l'ouverture des chemins, à la couverture des troupes en marche, à l'escorte des convois. Lors des sièges, ils participent avec

Méduse orne le masque du casque de dragon © Paris, Musée de l'Armée/DRHAPM

l'infanterie au service de la tranchée et marchent en tête de la colonne d'assaut. Dans les batailles rangées, ils sont aux côtés de la cavalerie, sur les ailes et participent à la poursuite du vaincu ou, au contraire, protègent la retraite de l'armée. Louvois les engage dans les Cévennes (1702-1705) pour contraindre les protestants à se convertir. Leur brutalité envers la population donne naissance au terme de dragonnade.

Le déclin de la guerre de siège et le retour à la guerre de mouvement, au XVIII^e siècle renforce leur place dans la cavalerie à laquelle ils sont incorporés en 1784.

